

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2003

*GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal s'engage à garantir un emprunt PLS réalisé par le Foyer Dijonnais auprès du Crédit Foncier de France, d'un montant de 300 000 €, au taux de 4,55% pendant 31 ans, qu'il contracte pour le financement du bail emphytéotique des 5 logements du centre bourg îlot Seguin.

*ECLAIRAGE PLACE SAINT VINCENT

Le Conseil Municipal décide de procéder à la réfection de l'éclairage de la place Saint Vincent. Après réalisation des travaux, une participation pourra être accordée, sur facture, par le syndicat d'électricité de Vougeot.

*PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX PLACE DE L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal adopte le projet de réaménagement de la place de l'église et vote le plan de financement suivant :

montant des travaux	:	166 500 € hors taxes
subvention conseil général	:	41 000 €
subvention conseil régional, cœur de village	:	49 950 €
financement fonds propre	:	108 184 €
coût du projet TTC	:	199 134 €

*AUGMENTATION PRIX REPAS

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du repas à la garderie cantine à compter du 1er septembre 2003, qui passe de 2,75 € à **2,81 €** (augmentation de 2,3 %) La grille de prix de la garderie reste inchangée.

*ACCUEIL ENFANTS DE CHAMBOLLE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'accueil à la cantine de 8 enfants de chambolle et ouvre également l'accueil garderie aux enfants de Chambolle à la prochaine rentrée scolaire. Le midi, l'encadrement sera assuré par 3 personnes, en conformité avec les réglementations existantes. Un courrier sera adressé à la P.MI et à la D.S.V pour les informer de ces nouvelles dispositions.

*REVISION DU P.L.U

Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation de la révision du P.L.U à la société URBICAND, 71 rue chabot Charmy à Dijon et autorise le Maire à signer le contrat de prestation avec la société URBICAND moyennant la somme de 11 300 € hors taxes (avec option) laquelle dépense sera subventionnée au titre de la D.G.D des communes.

*ACHAT CAMION

Après consultation de deux offres de vente pour un camion utilitaire affecté au service de la voirie, le Conseil Municipal choisit l'offre de la société MAZOYER, pour un camion Canter Mitsubishi, année 2000, 65 000 kms, révisé, garanti 6 mois. La transaction comprend la reprise du Renault master, en l'état, et s'élève à 10 700 €.

*TABLEAU SYNOTIQUE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la requête présentée auprès du tribunal administratif par M. Pierre LIGNIER contre la commune de Morey Saint Denis, lequel demande la somme de 50 000 € à titre de dommages et intérêts et 1 500 € sur le fondement de l'article L761-1 du code des Tribunaux Administratifs, pour avoir modifié, lors de sa restauration, l'aspect du tableau synoptique des climats du village qu'il a réalisé dans le passé. La commune dispose de deux mois pour présenter un mémoire en défense qui sera rédigé par Maître MARQUE, avant que le tribunal administratif ne se prononce sur cette affaire.

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2003

*LES RISQUES MAJEURS

La loi du 22 juillet 87 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, pose le principe du droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs qu'ils encourent ainsi que les mesures de sauvegarde qui les concernent. Un document d'information sera réalisé puis distribué aux administrés. Il est envisagé d'installer une sirène pour prévenir la population en cas d'alerte ou bien d'utiliser un mégaphone. Des devis seront demandés pour chiffrer des deux possibilités et définir un choix au cours d'une prochaine réunion.

*ECHANGE PARCELLES DE TERRAINS

Monsieur Didier PETITCOLAS, gérant de la SCI du Castel de Très Girard, désire construire un nouveau bâtiment destiné à l'hébergement hôtelier. Compte tenu de la complexité des limites des différentes parcelles qui composent la propriété ainsi que celle de la commune pour le chemin public d'accès à l'ancienne coopérative des vins, il propose de céder gratuitement parties de ses parcelles AO418 et AO397 en échange d'une partie de la parcelle AO 360, communale. Le projet est soumis au vote à main levée, il recueille 7 voix pour et 7 abstentions, il est donc adopté. Le conseil autorise le maire à signer l'acte notarié se rapportant à cette permutation.

*PARKING PLACE DU MONUMENT

Le maire expose le caractère illogique de la présence de deux parcelles privées sur la place du Monument et, avec l'assentiment des membres du conseil, il propose de faire la démarche de régularisation auprès des propriétaires concernés.

*FRAIS DE SCOLARITE

Le percepteur de Nuits St Georges rappelle que la commune de Morey Saint Denis reste redevable de la somme de 313,84 €, depuis 1998, correspondant aux frais de scolarité 97 / 98 de RAPHET Adrien qui fréquentait l'école primaire de Nuits Saint Georges. La municipalité confirme son refus de payer, compte tenu de la dérogation accordée en 95 puis refusée en 97.

*QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ programme du 14 juillet élaboré
- ⇒ constat de mécontentement des parents élèves de chambolle au cours de la dernière réunion du RPI, souligné par Monsieur GROISON .
- ⇒ date prochain conseil: 16/07/03, à 19 h
- ⇒ arrêt de la Régie des Douanes le 1^{er} septembre 2003
- ⇒ convoquer Deboibe pour ranger des tuiles cassées sur le toit de l'église
- ⇒ changement des heures de ramassage du courrier à l'agence postale de Morey.

Fait et affiché le 30 juin 2003 . **Le Maire, Pierre BOISSET** .